

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 9/05/2017	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2017.ARD-PP-00502

1. Intitulé du projet

Création d'un carrefour sur la RD997 au PR3+875
et d'une nouvelle liaison routière entre les RD997 et RD104 au PR14+075.
Commune de VASSEL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Infrastructure de transport Catégorie : 6 (Infrastructure routière) Sous catégorie : a (construction route classée dans le domaine Départemental)	Aménagement d'une liaison nouvelle départementale (2 voies de 3 mètres) entre les RD997 et RD104, sur une longueur de 850 mètres environ. (commune de Vassel)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une voie nouvelle (2 voies de 3 mètres) sur un linéaire de 850 mètres environ, empruntant principalement un chemin d'exploitation agricole.

Cette liaison se raccordera aux axes routiers départementaux RD997 (réaménagement du carrefour avec une voie de tourne à gauche et une voie d'insertion) et RD104 (carrefour en croix).

4.2 Objectifs du projet

Deux objectifs principaux sont visés dans ce projet :

- 1) Ce nouvel axe routier fait suite au projet de création d'un site agricole de stockage de céréales (Société Coopérative Agricole Limagrain) qui nécessitera une desserte structurée afin de réceptionner les exploitants agricoles du secteur (poids lourds, tracteurs avec remorques).
- 2) Cette voie offrira de surcroît, le transit des poids lourds de l'entreprise de transport "Chambon" implanté en sortie du bourg de Vassel (au droit du futur carrefour avec la RD104).
L'actuelle RD104 qui présente de très faibles caractéristiques géométriques en travers du bourg de Vassel sera ainsi déclassée en voie communale et interdite de transit poids lourds.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pour la réalisation de la plate-forme routière départementale consistent à :

- effectuer les décapages (30cm moyen) avec un régalage de la terre végétale noble sur les parcelles adjacentes (concertation préalable avec les agriculteurs), et évacuer les matériaux excédentaires (emprise chemin existant),
- effectuer les terrassements en déblais (50 cm moyen), et évacuer les terres en décharge (ou les réutiliser si demande spécifique),
- créer la plate-forme de chaussée en grave naturelle non traitée (couche de forme et géotextile),
- reprendre et créer l'assainissement des eaux pluviales par des accotements et des fossés enherbés et ponctuellement des ouvrages en béton au droit des carrefours et accès (canalisations, têtes de sécurité,..),
- créer les structures de chaussée souples (GNT et/ou GB avec une finition en BBSG),
- finaliser les accotements et les fossés avec un engazonnement qualitatif.

La durée des travaux est estimée à 5 mois.

Le phasage prendra également en compte les récoltes des parcelles attenantes, et des dédommagements éventuels.

La réalisation du carrefour sur l'axe RD997 s'effectuera dans un premier temps (avec alternats par feux) afin de sécuriser l'accès à l'emprise de la future voie et les travaux du futur pôle Limagrain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle voie de liaison entre les RD997 et RD104 permettra de desservir en toute sécurité le futur site agricole de stockage de céréales durant les campagnes de récoltes, et supprimera aussi les transits des poids lourds de l'entreprise locale, faisant accroître la sécurité et la sérénité des riverains du bourg de Vassel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce jour, aucune procédure administrative d'autorisation n'a été soumise au regard du projet routier.

Concernant les emprises foncières à acquérir (parcelles agricoles), une DUP apparaît probable.

A noter que la Société Limagrain a établi un dossier de déclaration de projet et qu'une enquête publique s'est déroulée en 2016. Le projet du site a été approuvé par la communauté de commune de Billom Saint-Dier - Vallée du Jauron avec une modification du PLU de la commune de Vassel.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur projet :	env 850 mètres
superficie globale du projet :	env 20 000 m2
Déblais :	env 6500 m3
Remblais :	env 6500 m3
Chaussée à créer :	env 6 100 m2
surface expropriée :	env 1ha
nombre parcelles concernées par le projet :	19 (10 propriétaires)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

RD997 - PR3+875
 RD104 - PR14+075
 Commune de Vassel
 63910

Coordonnées géographiques¹

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Commune de Vassel
 63910

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vassel ne comporte pas de zones humides avérées. Selon le SAGE, Allier Aval, l'intégralité de la commune est concernée par la présence de zones humides potentielles. Le tracé de la future voirie se situe en partie sur des chemins communaux existants et des emprises agricoles (cultures de céréales) en complément.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans son passé, la commune a enregistré des catastrophes naturelles liées à des mouvements de terrains différentiels (sécheresses) et des coulées de boues. L'ensemble du territoire communal est considéré soit en risque moyen, soit en risque fort. Au regard de la sismicité, Vassel est classé au niveau 3 (échelle de 1 à 5), ce qui correspond à un risque "normal".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'hydrologie, la commune de Vassel se situe sur le bassin versant de l'Allier aval dont le SAGE a été approuvé le 03 juillet 2015. La commune fait partie du bassin versant du Jauron (depuis Espirat jusqu'à sa confluence de l'Allier). D'une manière générale, l'hydrographie est très peu développée sur la commune et se matérialise par quelques ruisseaux temporaires.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des espaces Natura 2000 sont identifiés sur les communes limitrophes de Vertaizon et Chauriat (Puys de Mur et Pyleire, Puy Benoit et Petit Turluron). La distance minimale vis à vis du projet est de 1,3km (puy de Pyleire et Petit Turluron).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle (Le Château de Vassel) situé au coeur du bourg de Vassel est classé monument historique. La distance minimale vis à vis du projet est de 600m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La collecte longitudinale des eaux pluviales de la plate-forme sera réalisé par des fossés enherbés. On note la présence d'un cours d'eau (Le Bourdon) en limite de la future chaussée, ainsi qu'une rase avec un débit résiduel permanent.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus du terrassement ne pourront être réutilisés pour la plate-forme routière. Une quantité (terre végétale issue du décapage) peut néanmoins être régalée sur les parcelles agricoles adjacentes en accord avec les agriculteurs locaux. Le reste des matériaux moins noble pourra être envisagé pour un autre chantier limitrophe (remblaiement), soit évacué en décharge. A noter que le tracé routier se situe sur un secteur de plaine de Limagne et que les terrassements sont limités au seul encaissement de la chaussée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux nécessaires à la plate-forme, ainsi que la structure de chaussée, seront issus de carrières agréées (graves naturelles non traitées).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux peuvent entraîner de très faibles impacts ponctuels sur la faune et la flore des terrains agricoles adjacents. Ceux-ci seront causés par les engins de chantier (bruit, poussières,...). Il convient de préciser que le tracé se situe entièrement dans une zone de cultures céréalières de Limagne.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apparaît pas susceptible d'engendrer des impacts sur un site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future plate-forme routière ainsi que les élargissements des carrefours RD997 et RD104 nécessitent des emprises sur des parcelles agricoles (cultures de céréales) sur une surface totale de 1ha environ.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des risques potentiels de pollution sont possibles en phase chantier. L'analyse du dossier de remise des offres pour le choix de l'entreprise prendra en compte les moyens techniques et humains préventifs afin d'éviter ou de réduire ceux-ci durant les travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle voie de liaison engendrera des reports de trafic (env. 500 véh/jour). Par contre, il diminuera le trafic VL en traverse du bourg de Vassel (axe Bouzel ->Billom) et supprimera totalement le transit poids lourds (>50PL/jour ouvré).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle voie de liaison engendrera des émissions sonores mais de manière très limitée au regard du trafic faible (estimation 500 véh/jour). Le futur tracé ne rencontre aucune zone habitée, il permettra de supprimer le trafic PL en traverse du bourg de Vassel.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe en milieu rural et ne comporte aucun dispositif d'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, l'aménagement pourra produire des émissions de poussière et de polluant dans l'air (engins de travaux publics). Néanmoins, l'entreprise aura pour obligation de proposer des dispositifs afin de limiter ceux-ci.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assainissement des eaux pluviales de ruissellement sera constitué par la création de fossés enherbés, et des rases existantes situées le long du chemin d'exploitation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la nouvelle voirie affecte sensiblement des parcelles agricoles attenantes au projet. Le tracé rectiligne permet de conserver toutefois des parcelles de formes homogènes dans la mesure où il utilise en majorité des parties du chemin d'exploitation existant. Cet aménagement améliorera sensiblement les conditions de vie des habitants

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cette nouvelle liaison fait suite au projet de construction d'un site de collecte et de stockage de céréales du groupe Limagrain. A ce jour, le permis de construire a été déposé en mairie de Vassel, et la mise en service de celui-ci est souhaitée pour la saison céréalière de 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cette nouvelle liaison routière aura pour effet notoire de diminuer le trafic des véhicules légers en traversée du bourg de Vassel (axe Bouzel -> Billom), et d'interdire celui des poids lourds (déclassement en voie communale et arrêté limitation 12T).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de voie nouvelle d'une longueur d'environ 850 m s'inscrit dans une zone de cultures céréalières sans enjeux faunistiques et floristiques.

Le secteur traversé comporte un contexte hydrogéologique faible et aucune zone sensible n'est traversée.

Au regards des données figurant à la notice de présentation de la déclaration de projet lié au pôle de proximité agricole de Limagrain, une évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 : Plan de situation - 1/25000eme Annexe 3 : Plan général projet - 1/2000eme Annexe 4 : Profils en travers type Annexe 5 : Plan parcellaire - 1/2000eme Annexe 6 : Notice de présentation - Déclaration de projet Limagrain

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Clermont-Ferrand

le, 02 mai 2017

Signature

Le Directeur Général des Routes
et de la Mobilité

Michel Delafosse

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus